

Mercredi 02.02.2011

## **Grâce à une nouvelle structure qui va faciliter les auditions d'enfants Plus de facilité et de confort pour enquêter sur les violences faites aux mineurs**



Un officier de police judiciaire supervise l'audition de l'enfant dans la salle de contrôle.

Inaugurée le 31 janvier, cette unité installée au huitième étage du centre hospitalier va permettre l'audition d'enfants victimes de violences ou d'abus sexuels. Une avancée cruciale à l'initiative du Tribunal de Dunkerque. C'est une première dans la région, dont vont sûrement s'inspirer d'autres Tribunaux. Le TGI de Dunkerque dispose désormais d'un Centre Pédiatrique Médico-Judiciaire au Centre Hospitalier. Son but : faciliter les auditions d'enfants victimes de maltraitances ou de violences sexuelles.

Le projet avait été proposé il y a tout juste un an par le TGI, avant de recevoir un petit coup de pouce politique. « La Loi sur l'inceste de février 2010 nous a beaucoup aidés, explique Sandrine Bricout, psychologue clinicienne. Le CHD et le procureur ont été davantage convaincus de la perspicacité de notre demande. » Inaugurée le 31 janvier, cette Unité Médico-Judiciaire est ouverte depuis octobre dernier, suite à la signature d'une convention entre le procureur de la République, Philippe Muller, le CHD et l'établissement public de santé mentale (EPSM).

### Une audition de meilleure qualité

Le fonctionnement de l'audition est plus simple qu'auparavant. « Ça n'était pas du tout pratique dans le commissariat, il n'y avait qu'une webcam et l'enfant pouvait facilement sortir du champ de vision » rappelle la psychologue clinicienne. A présent, un officier de police judiciaire entend l'enfant dans la Salle d'Audition. Il peut diriger la caméra et augmenter le son à son gré.

Dans une autre pièce, quelques mètres plus loin, un autre officier accompagné de la psychologue ou du médecin légiste, tous deux compétents en la matière, supervisent l'audition filmée et sur écoute. Sans pour autant intervenir : « Moi, je ne suis pas enquêteur, je reste en retrait, » précise Sandrine Bricout. Ensuite, l'audition est enregistrée sur un DVD qui servira de preuve à la Justice.

La création de l'AMPJ a été soutenue par des associations nationales, la Voix De l'Enfant et l'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée, déboursant une subvention à hauteur de 17.000 euros chacune. L'unité Médico-Judiciaire assure l'accueil et la prise en charge des mineurs de moins de 15 ans, les lundis et jeudis après-midi. « Ici sont traités les cas les plus graves, » détaille le procureur. Ses locaux neufs et

chaleureux sont susceptibles de rassurer la victime et de la mettre en confiance pour l'aider à poser des mots sur le vécu.

Déjà une vingtaine de victimes entendues

Outre le confort apporté à toutes les personnes concernées par l'audition, cette nouvelle Unité évite avant tout le désagrément de faire revivre les traumatismes vécus par une victime. « Auparavant, l'audition d'un enfant le forçait à répéter plusieurs fois ce qu'il avait vécu » rappelle la psychologue, voyant ses propos confirmés par le procureur (voir ci-dessous).

A l'issue de l'audition, l'enfant bénéficie d'un examen médical et psychologique. Depuis le début du mois de novembre, le centre a déjà permis l'audition d'une vingtaine d'enfants.

Pierrick JOUAN

[http://www.lepharedunkerquois.fr/actualite/Une\\_Gravelines/2011/02/03/plus-de-facilite-et-de-confort-pour-enqu.shtml](http://www.lepharedunkerquois.fr/actualite/Une_Gravelines/2011/02/03/plus-de-facilite-et-de-confort-pour-enqu.shtml)